

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL TENUE
LE 1^{er} DÉCEMBRE 2015 À 19 H 30
À LA SALLE COMMUNAUTAIRE LE BIVOUCAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district n° 1

Jim O'Brien, conseiller, district n° 2

Michael Tuppert, conseiller, district n° 3

Hélène Thibault, conseillère, district n° 4

Jean Perron, conseiller, district n° 5

Marcel Gaumond, conseiller, district n° 6

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, directeur général et greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

1. ORDRE DU JOUR

1.1 Adoption de l'ordre du jour

2. PROCÈS-VERBAUX

2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes)

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2015

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2015

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA en date du 18 novembre 2015

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA en date du 26 novembre 2015

6.3 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

6.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

6.5 Demande d'aide financière / Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

6.6 Acceptation finale des travaux / Projet domiciliaire *Boisé de l'Érablière*

6.7 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cols blancs de la Ville

6.8 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cols bleus de la Ville

6.9 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cadres intermédiaires de la Ville et changement de titres pour certains professionnels

6.10 Renouvellement du contrat de travail et changement de titre du contremaître aux travaux publics

6.11 Remplacement / Location d'une timbreuse

6.12 Adoption du Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL

Pour approbation

- 6.13 Octroi de contrat / Conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL / *RealTerm Energy Corp.*
- 6.14 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saisons 2015-2016 / *Daniel Lavallée*
- 6.15 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget pour l'année 2016
- 6.16 Autorisation de signature / Effets bancaires
- 7. **PARTIE INFORMATIVE**
- 8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 9. **AFFAIRES DIVERSES**
- 10. **SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)**
- 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

188-12-2015

- 1. **ORDRE DU JOUR**
- 1.1 **Adoption de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec l'ajout des points suivants :

- 6.17 *Aliénation des lots 4 745 807, 4 745 808, 4 745 811 et 4 745 813, autrefois nommés rue des Bruants et rue de l'Épervier*
- 6.18 *Acquisition d'une partie de la rue Beaumont / Lots 5 608 158, 5 346 506 et 5 423 305 / Gestion Normand Boivin inc.*
- 6.19 *Avis de motion / Règlement concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus*
- 6.20 *Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016*

189-12-2015

- 2. **PROCÈS-VERBAUX**
- 2.1 **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015**

Les membres du conseil ont reçu, dans les délais fixés par la loi, le procès-verbal de ladite séance; le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 novembre 2015;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer.

- 3. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (15 MINUTES)**

À 19 h 30, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée portant uniquement sur le procès-verbal approuvé lors de cette séance.

Pour approbation

Aucune question n'est soulevée.

Fin de la première période de questions à 19 h 30.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Liste de la correspondance du mois de novembre 2015

Le directeur général dépose la liste de la correspondance du mois de novembre 2015 et invite les membres du conseil à la consulter.

5. GESTION DES FINANCES

5.1 Dépôt du rapport budgétaire au 30 novembre 2015

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal le rapport budgétaire au 30 novembre 2015 et les invite à le consulter.

190-12-2015

5.2 Adoption des comptes à payer au 30 novembre 2015

Le directeur général dépose, pour approbation par les membres du conseil, la liste des comptes à payer au 30 novembre 2015 totalisant 349 083,01 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 novembre 2015 totalisant une somme de 349 083,01 \$, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elle était ici tout au long reproduite.

6. AFFAIRES COURANTES

191-12-2015

6.1 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA en date du 18 novembre 2015

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 18 novembre 2015;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations et conditions du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA telles que recommandées;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

Pour approbation

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

192-12-2015

6.2 Acceptation des demandes de permis déposées en vertu du Règlement sur les PIIA en date du 26 novembre 2015

ATTENDU QUE les demandes de permis assujetties au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ont été analysées lors de la consultation électronique du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) terminée le 26 novembre 2015;

ATTENDU le tableau-synthèse déposé en date du même jour et annexé au présent procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumond
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil municipal fasse siennes les recommandations du CCU apparaissant au tableau et accepte les demandes de permis déposées en vertu du PIIA, à l'exception de la condition suggérée par le CCU pour la demande de construction sur le lot 5 608 155, rue Beaumont;

QUE l'inspecteur en bâtiments et environnement soit autorisé à émettre les permis, conformément à la réglementation d'urbanisme;

QUE cette acceptation ne porte que sur le PIIA et n'autorise en aucun temps toute dérogation à la réglementation d'urbanisme.

6.3 Avis de motion / Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

Le conseiller Pierre Hallé donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H.

193-12-2015

6.4 Adoption du premier projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, article 113, de modifier son Règlement de zonage pour régir les normes d'implantation;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H afin d'y permettre la construction d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent projet de règlement a été donné lors de cette séance du 1^{er} décembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Pour approbation

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le premier projet de Règlement numéro 11060-2015 modifiant le Règlement numéro 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille des spécifications pour la zone 27-H, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

194-12-2015

6.5 Demande d'aide financière / Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

ATTENDU QUE la Ville souhaite stimuler la participation active des aînés au développement de la communauté, au maintien à domicile et à leur inclusion sociale;

ATTENDU QUE dans cette optique, la Ville désire entreprendre une démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*;

ATTENDU QUE la Ville veut procéder à l'élaboration d'une politique des aînés et d'un plan d'action;

ATTENDU la volonté du conseil municipal de présenter une demande de subvention sur une base individuelle (municipalité) au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE nommer le conseiller Marcel Gaumont responsable du dossier « Aînés »;

D'autoriser le directeur général à soumettre une demande d'aide financière au ministère de la Famille dans le cadre du Programme de soutien à la démarche *Municipalité amie des aînés (MADA)*;

De nommer le directeur général responsable du suivi de la demande d'aide financière et qu'il soit autorisé à signer tout document à cet effet.

195-12-2015

6.6 Acceptation finale des travaux / Projet domiciliaire *Boisé de l'Érablière*

ATTENDU QUE le projet domiciliaire *Boisé de l'Érablière* du promoteur Gestion Normand Boivin inc. est maintenant rendu au stade de l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni les documents demandés en échange de l'acceptation finale;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs mandatée par la Ville, soit Consultants Enviroconseil, a accepté tous les travaux effectués;

ATTENDU les recommandations au niveau technique de M. Daniel Côté, contremaître aux travaux publics, à l'effet d'autoriser l'acceptation finale des travaux;

Pour approbation

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Marcel Gaumont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Fossambault-sur-le-lac procède à la réception finale des travaux effectués dans le cadre du projet domiciliaire *Boisé de l'Érablière*;

Que le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

196-12-2015

6.7 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cols blancs de la Ville

ATTENDU QUE les conditions de travail actuelles des employés cols blancs prendront fin le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler les conditions de travail avec les cols blancs pour la période 2016-2020;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les nouvelles conditions de travail des cols blancs pour les années 2016 à 2020;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

197-12-2015

6.8 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cols bleus de la Ville

ATTENDU QUE les conditions de travail actuelles des employés cols bleus prendront fin le 31 décembre 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de renouveler les conditions de travail avec les cols bleus pour la période 2016-2020;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les nouvelles conditions de travail des cols bleus pour les années 2016 à 2020;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

198-12-2015

6.9 Adoption des conditions de travail 2016-2020 des cadres intermédiaires de la Ville et changement de titres pour certains professionnels

ATTENDU QUE les nouvelles conditions de travail des cadres intermédiaires prendront effet le 1^{er} janvier 2016;

Pour approbation

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les titres des postes du coordonnateur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, de la responsable du Service des loisirs, culture et vie communautaire et de la trésorière adjointe, pour les postes respectifs de directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement, directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire et directrice des finances;

ATTENDU que les nouveaux postes précités font dorénavant partie de la catégorie « Cadres intermédiaires »;

ATTENDU qu'en complément aux nouvelles conditions de travail, un contrat doit être signé individuellement avec chacun des cadres intermédiaires;

ATTENDU les recommandations du Comité des ressources humaines;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter les nouvelles conditions de travail des cadres intermédiaires pour les années 2016 à 2020 et que le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet.

D'autoriser le directeur général, Jacques Arsenault, à signer les contrats de travail avec chacun des cadres intermédiaires.

199-12-2015

6.10 Renouvellement du contrat de travail et changement de titre du contremaître aux travaux publics

ATTENDU QU'il y a lieu de changer le titre du poste de contremaître aux travaux publics pour celui de directeur des travaux publics;

ATTENDU que le conseil municipal souhaite renouveler le contrat de travail de monsieur Daniel Côté pour les années 2016-2020;

ATTENDU les recommandations de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
APPUYÉ par monsieur le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE modifier le titre du poste de contremaître aux travaux publics, occupé par M. Daniel Côté, pour celui de directeur des travaux publics;

DE renouveler le contrat de travail de ce dernier pour une durée de cinq ans, soit pour les années 2016-2020;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tout document à cet effet.

200-12-2015

6.11 Remplacement / Location d'une timbreuse

ATTENDU la proposition de la compagnie Neopost en date du 27 novembre 2015 pour la location d'une timbreuse;

Pour approbation

ATTENDU QUE cette proposition vise le remplacement de la timbreuse analogique actuelle, modèle IJ 65 par une timbreuse Neopost, modèle IS440S;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à la location d'une timbreuse, modèle IS440S, sur une base de 5 ans, selon la proposition présentée par la compagnie Neopost en date du 27 novembre 2015, et ce, pour un montant trimestriel de 500,78 \$ plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer les documents pertinents à cet effet;

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération de l'année concernée.

201-12-2015

6.12 Adoption du Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac est régie par les dispositions de la *Loi sur les Cités et Villes*;

ATTENDU QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac souhaite convertir son système d'éclairage public à la technologie DEL;

ATTENDU les économies d'énergie et d'argent engendrées par cette conversion;

ATTENDU QU'un avis de motion pour le présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 3 novembre 2015;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise à chacun des membres du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jim O'Brien
APPUYÉ par le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter le Règlement numéro 11070-2015 décrétant un emprunt maximal de 146 000 \$ concernant la conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL, lequel est annexé au livre des procès-verbaux pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

202-12-2015

6.13 Octroi de contrat / Conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL / RealTerm Energy Corp.

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à la conversion de son système d'éclairage public pour la technologie DEL;

ATTENDU QUE la modernisation de cette infrastructure permettra à la Ville d'économiser des coûts importants liés à l'éclairage des rues et aux frais d'entretien;

Pour approbation

ATTENDU QUE ce projet permettra également une réduction des gaz à effet de serre;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme RealTerm Energy Corp. et datée du 30 septembre 2015, pour la planification d'un projet de conversion d'éclairage public à la technologie DEL;

ATTENDU les recommandations favorables de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à octroyer un contrat pour la planification d'un projet de conversion du système d'éclairage public de la Ville à la technologie DEL à la firme RealTerm Energy Corp., et ce, pour un montant de 16 500 \$ plus taxes applicables;

QUE le directeur général soit autorisé à signer tous les documents à cet effet;

Que cette résolution soit conditionnelle à l'acceptation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt à être autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

203-12-2015

6.14 Octroi de contrat / Entretien et surveillance des patinoires municipales et des activités de glace, Saisons 2015-2016 / Daniel Lavallée

ATTENDU QUE la Ville désire offrir à ses citoyens des activités de glace pour la période hivernale;

ATTENDU QUE la Ville désire mettre à la disposition de la population des patinoires municipales extérieures ainsi que le chalet des patineurs;

ATTENDU l'offre de service de M. Daniel Lavallée reçue le 18 octobre 2015 pour effectuer, à contrat, la création et l'entretien des glaces des patinoires extérieures municipales ainsi que la surveillance du chalet des patineurs;

ATTENDU QUE la Ville est satisfaite du travail accompli par monsieur Lavallée dans les années antérieures;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par le conseiller Jim O'Brien
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le directeur général à signer le contrat de création et d'entretien des patinoires extérieures de la Ville, et d'assurer la surveillance du local des patineurs pour un montant de 14 900 \$, pour la saison 2015-2016, soit du 11 décembre 2015 au 13 mars 2016, selon les conditions mentionnées au contrat, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

QUE cette dépense soit financée à même le budget d'opération 2016.

Pour approbation

204-12-2015

6.15 Établissement du calendrier des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget pour l'année 2016

ATTENDU QUE selon l'article 319 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la municipalité a l'obligation d'établir le calendrier des séances régulières du conseil municipal au début de chaque année civile;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

DE procéder à l'adoption du calendrier 2016 des séances régulières du conseil municipal et de la séance portant sur l'adoption du budget comme suit :

- 12 janvier
- 2 février
- 1^{er} mars
- 5 avril
- 3 mai
- 7 juin
- 5 juillet
- 2 août
- 6 septembre
- 4 octobre
- 1^{er} novembre
- 6 décembre

QUE les séances régulières pour l'année 2016 se tiennent à compter de 19 h 30 à la salle communautaire Le Bivouac.

205-12-2015

6.16 Autorisation de signature / Effets bancaires

ATTENDU QUE les chèques et effets négociables de la municipalité sont signés par le maire ou le maire suppléant et le directeur général et trésorier de la Ville ou la trésorière adjointe, tel qu'il est prévu à l'article 100.1 de la *Loi des Cités et Villes*;

ATTENDU la nomination de monsieur Michael Tuppert à titre de maire suppléant pour l'année 2016, selon la résolution 201-11-2013 adoptée le 5 novembre 2013;

IL EST PROPOSÉ par le maire Jean Laliberté
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser monsieur Michael Tuppert à signer les chèques émis par la Ville de Fossambault-sur-le-Lac pour l'année 2016 et ce, à titre de maire suppléant.

206-12-2015

6.17 Aliénation des lots 4 745 807, 4 745 808, 4 745 811 et 4 745 813, autrefois nommés rue des Bruants et rue de l'Épervier

ATTENDU QUE l'article 28 de la *Loi des Cités & Villes* permet à toute municipalité d'aliéner tout bien à titre onéreux;

ATTENDU l'intérêt de Transport L & R Martel Inc. de réaliser un projet de développement sur les terrains dont il est propriétaire majoritaire dans ce secteur;

Pour approbation

ATTENDU la demande de Transport L & R Martel Inc. à l'effet d'acquérir le fond de terrain des rues pour lui permettre de faire des rues publiques;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Hallé
APPUYÉ par le conseiller Michael Tuppert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville cède les lots 4 745 807, 4 745 808, 4 745 811 et 4 745 813 à Transport L & R Martel Inc., et ce, pour un montant de 1 \$;

QUE si le projet de développement n'est pas réalisé dans les trois ans suivant l'aliénation, les lots concernés seront rétrocédés à la Ville;

QUE les frais notariés soient à la charge du nouvel acquéreur;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document à cet effet;

Cette résolution abroge la résolution numéro 163-10-2015 adoptée le 6 octobre 2015.

207-12-2015

6.18 Acquisition d'une partie de la rue Beaumont / Lots 5 608 158, 5 346 506 et 5 423 305 / Gestion Normand Boivin inc.

ATTENDU QUE par sa résolution numéro 52-03-2015, la Ville a procédé à l'acceptation provisoire des travaux pour le projet « Boisé de l'Érablière »;

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures du projet domiciliaire du promoteur Gestion Normand Boivin inc. ont été exécutés à la satisfaction de la Ville;

ATTENDU l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les deux parties en date du 15 juillet 2014;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, il y a lieu de procéder à l'acquisition du fond de rue et à la municipalisation de celle-ci;

ATTENDU les recommandations de la firme d'ingénieurs Consultants Enviroconseil;

ATTENDU QUE Gestion Normand Boivin inc. a remis tous les documents nécessaires à l'acceptation finale des travaux;

ATTENDU QUE Gestion Normand Boivin inc. a soumis à la Ville un projet d'acte notarié;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le conseiller Pierre Hallé
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Fossambault-sur-le-Lac accepte la cession des lots 5 608 158, 5 346 506 et 5 423 305, conformément à l'entente relative aux travaux municipaux intervenue entre les parties le 15 juillet 2014;

QUE cette cession soit faite gratuitement et que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de Gestion Normand Boivin inc.;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer les documents pertinents à cette transaction.

6.19 Avis de motion / Règlement concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant la création d'une réserve financière pour pallier à des besoins opérationnels imprévus.

6.20 Avis de motion / Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016

Le conseiller Jean Perron donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un Règlement concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2016.

7. PARTIE INFORMATIVE

Monsieur le maire informe la population sur les sujets suivants :

7.1 Adoption du budget 2016

Le budget 2016 sera présenté et adopté à la séance spéciale du conseil le mardi 15 décembre 2015 à 19 h 30, à la salle communautaire Le Bivouac.

7.2 Guignolée

Monsieur le maire rappelle l'importance d'être généreux lors de la Guignolée qui aura lieu le dimanche 6 décembre prochain à compter de 11 h. Il invite également ceux qui veulent s'impliquer pour la cause à contacter le Comité Orientation et Dépannage qui a toujours besoin de bénévoles.

7.3 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes

Les bureaux de l'hôtel de ville seront fermés du 21 décembre au 3 janvier inclusivement. La prochaine édition de l'Entre-Guillemets, qui sera publiée le 8 décembre prochain, fera un rappel sur les dates de fermeture des bureaux pour la période des Fêtes.

7.4 Opération Nez-Rouge

La 32^e campagne d'Opération Nez rouge a débuté le 27 novembre. La Fondation Mira en est le maître d'œuvre dans Portneuf depuis 7 ans et poursuit ses activités pour la 2^e année à Ste-Catherine, St-Augustin, Fossambault-sur-le-Lac et Lac-Sergent.

Opération Nez rouge Portneuf sera en opération les 4, 5, 11, 12, 17, 18 et 19 décembre. La soirée du vendredi 11 décembre sera dédiée tout spécialement aux maires et aux conseillers municipaux. L'organisme invite la population à contribuer à l'efficacité du service en participant comme accompagnateur.

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document.

9. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point.

10. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 10, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. La protection du lac suite au nouveau développement sur fosses septiques sur les rues des Bruants et de l'Épervier;
2. L'interdiction de circuler sur la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf

Fin de la seconde période de questions à 20 h 20.

208-12-2015

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de fermer cette session.

Le président lève l'assemblée à 20 h 20.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier

Pour approbation